

Compte rendu du Comité Syndical du 16 février 2009 à la salle des fêtes de Saint-Désir.

Date de convocation : 28/01/2009

Date d'affichage : 23/02/2009

Date de séance : 16/02/2009

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 29

Procuration : 0

L'an deux mil neuf, le seize février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du bassin versant de la Touques, s'est réuni à la salle des fêtes de St Désir, sur la convocation de son Président, Monsieur Serge SAINT. Le quorum a été atteint (présents : 29 ; absents : 15), conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Messieurs Laurent PICQUE, Georges PIEL, Michel EGAUT, Alain MIGNOT, Philippe BAEYAERT, Philippe HIEAUX, Gilbert GRIEU, Jean-Claude POIRIER et Bernard LEGERRIEZ, Jean-Pierre CAPTON, Xavier DUPREZ, François PEDRONO, Michel LEBEY, David POTTIER, Pierre CARREL, Jacques FERREY, Michel PAIN représenté par M. Pierre MIALON, Serge SAINT, Roger LEPAGE, Bernard CHAMPION, Alain DUTOT, Raymond GERET, Alain COSTE, Christophe BIGNON, Gérard PAUGE, représenté par M. Gilbert TICHAND, Guy WILLOT, Jean-Claude GRAVEZ, Mesdames Brigitte HAMELIN, représentée par M. Philippe DUPORT, Françoise DENIS, Marie-Paul DANGY-CAYE.

Absents : Messieurs Gérard BEAUDOIN, Philippe AUGIER, Michel MARESCOT, Gérard VAUCLIN, Michel CHEVALIER, Hubert COURSEAUX, Yohann PROFICHET, Dominique LAIGRE, Madame Colette NOUVEL-ROUSSELOT.

Absents excusés : Messieurs Guy BARATTE, Gilbert GODEREAUX, Jean-Louis SENEZE, Philippe LEDRU, Mesdames Françoise DEREUDER, Régine CURZYDLO.

Mlle DECLEVE, M. CHEVALIER et Mlle MORIN étaient également présents à la réunion.

M. Laurent BOUISSIÈRE, représentant la Trésorerie de Lisieux, au côté de M. SAINT pour la présentation du Compte administratif 2008 et du Budget Primitif 2009, ainsi qu'un journaliste de Ouest France assistaient à la réunion.

Le Président, M. SAINT, débute le Comité Syndical en indiquant que l'ordre du jour va être modifié. En effet, suite à une demande du comptable du Trésor Public, les frais de déplacements doivent faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Ce point est ajouté après approbation à l'unanimité des délégués.

Le Président poursuit la réunion en présentant l'ordre du jour.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE Syndical EN DATE DU 18 ET DU 19 DECEMBRE 2009 A ST DESIR.

Il demande si les membres du Comité ont des remarques sur le compte-rendu du Comité Syndical des 18 et celui du 29 décembre 2008, en rappelant qu'une synthèse des deux Comités a été réalisée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II) COMPTE ADMINISTRATIF 2008

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

M. le Président poursuit ensuite par le vote du budget, et en premier lieu par le vote du Compte Administratif 2008. M. SAINT insiste sur le fait que les documents distribués au Comité sont les documents officiels et que le document envoyé avec la convocation est caduc. Il rappelle les difficultés rencontrés, notamment parce que 2008 est l'année de mise en place du syndicat, que l'ensemble de l'équipe a été constituée en novembre et décembre 2008 et que les travaux n'ont débuté que sur Lisieux, dans le cadre du programme Intramuros Villes.

Le budget 2008 se distingue donc du budget initialement prévu par le Receveur de l'époque, M. FEBURIER, et la CATER Basse Normandie. M. SAINT rappelle que des tableaux détaillés avaient été distribués lors des premières réunions du Comité en mars 2008.

M. SAINT commence par exposer le budget de la section de Fonctionnement. Il détaille rapidement les principaux articles chapitre par chapitre en justifiant :

- certains articles non prévus au budget primitif comme :
 - les frais liés aux locaux du Syndicat : énergies (60612 : électricité), nettoyage des locaux (6283), charges locatives et de copropriété (614), correspondant à la taxe sur les ordures ménagères,
 - les contrats de prestations de services (611), correspondant au contrat passé avec ODYSSEE informatique pour le logiciel de comptabilité,
- certaines dépenses plus importantes que prévues comme
 - l'achat de vêtements de travail (60636), obligatoires pour l'équipe allant sur le terrain (les deux techniciens de rivière et la chargée de missions),
 - les fournitures administratives (6064), nécessaires car le Syndicat démarrait,
 - les indemnités (6531) pour les Élus, fixées à 10200€. Une délibération modificative a été prise le 29 décembre 2008, afin de réajuster cette somme. M. SAINT rappelle que lui et les deux vice-présidents ont renoncé à leur indemnité de Janvier à Mai 2008 et au mois de décembre 2008.
- certaines dépenses largement surestimées, en particulier pour les salaires du personnel non titulaire (64131), qui se justifient par la prise de poste tardive de l'ensemble de l'équipe (M. Jérémy CHEVALIER, 1^{er} juin 2008, Mlle Julie DECLEVE, 1^{er} novembre 2008, Mlle Tiphaine MORIN, 1^{er} décembre 2008, M. Christian GRAULE, non en poste à ce jour).

M. SAINT poursuit ensuite en faisant le bilan des recettes de fonctionnement. Il insiste sur le fait que les participations des Communautés de communes (7475) et des Communes (7474) est primordial pour que le Syndicat poursuive ses actions. Il rappelle également que les sommes prévues à la création (tableaux de comptabilité établis par la Trésorerie et la CATER) ont été maintenues et ont été suffisantes pour l'exercice 2008. Les autres organismes de financement (7478) correspondent à :

- l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui subventionne les premiers investissements, les salaires (postes de techniciens de rivière pour l'exercice 2008) et donne également un forfait pour le fonctionnement global (correspondant à l'achat des fournitures, frais de mission, etc.).
- le Conseil Régional, qui finance également les premiers investissements.
- le Conseil Général 14, qui subventionne les travaux de la section « Voies et réseaux » (61523), correspondant aux travaux d'entretien courant (Programme Intramuros Villes).

Le Président continue la réunion par l'exposé des résultats de la section d'Investissement, en détaillant comme précédemment les dépenses. Il rappelle qu'une délibération modificative avait été prise lors du Comité Syndical du 29 décembre 2008 pour l'achat d'un logiciel de Cartographie (205-0002). Les principales autres dépenses sont liées aux frais d'installation du Syndicat (2183-0002 « Matériels de bureau et matériel informatique » et 2184-0002), même si, grâce aux communes de SAINT DESIR et de LA VESPIERE, ces achats ont été modérés, et à l'achat des véhicules (2182-0002). Quant à la section « Autres agencements et aménagement » (2128-0003) correspondant aux programmes de travaux, aucune dépense n'a été engagée, pour la simple raison que l'équipe n'était pas complète au Syndicat et que les dossiers, qui doivent être montés pour débiter des travaux, sont complexes et longs à mettre en œuvre.

M. SAINT conclue le budget 2008 en détaillant les recettes de fonctionnement, en insistant sur le fait que, pour le moment, seule une partie de la participation de l'Agence de l'eau a été versée mais que d'autres subventions sont à venir.

Le Président dresse ensuite le bilan des résultats pour 2008. Les résultats définitifs sont les suivants :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		TOTAL CUMULE DE L'EXERCICE N	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	48 228,57	152 830	40 199,22	11 625	88 427,79	164 455
DEFINITIFS APRES REPORT	48 228,57	104 601,43	28 574,22	11 625	88 427,79	76 027,21

Pour la section de fonctionnement, les recettes de 152 830 € ont permis de couvrir les dépenses de 48 228,57 €. Il restait un excédent de 104 601,43 €.

Pour la section d'investissement, les recettes de 11 625 € n'ont pas permis de couvrir les 40 199,22 € de frais engagés, puisqu'il manque 28 574,22 €.

Afin d'équilibrer le budget, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 28 574,22 € a été effectué.

Après ce report, la section de fonctionnement présente un excédent de 76 027,21 €. Le Président propose de reporter cette somme sur le budget 2009, au compte 002 « Résultat reporté ».

Le Président se retire en laissant la parole à M. HIEAUX qui présente succinctement les recettes et dépenses engagées ainsi que les résultats de l'exercice 2008. Le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

M. SAINT reprend le déroulement de la réunion et laisse ensuite la parole à M. BOUISSIERE pour le compte de gestion. Une réunion avait eu lieu au mois de Janvier pour faire le point sur la comptabilité en cours. Des échanges réguliers ont eu lieu entre le Syndicat et le Trésor Public pour mettre en équilibre le budget. L'excédent de fonctionnement a couvert le déficit d'investissement et l'excédent de 76 027,21€ va être reporté sur l'année 2009. Le rapprochement des comptes du Syndicat et la Trésorerie de Lisieux confirme son exacte sincérité.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

M. SAINT laisse la parole à M. BOUISSIERE pour exposer l'affectation du résultat, à savoir les chiffres énoncés de :

- 104 601,43 € d'excédent pour la section de fonctionnement,
- 28 574,22 € de déficit pour la section d'investissement,
- un virement de 28 574,22 € de la section fonctionnement vers la section d'investissement permettant :
 - d'obtenir un excédent de fonctionnement de 76 027,21 €, reporté sur le budget 2009.
 - d'obtenir un équilibre en section d'investissement à 0€.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

III) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Président présente ensuite les grandes lignes du budget primitif 2009. Il rappelle donc le report de la somme de 76 027,21 € de la section de fonctionnement de 2008 sur 2009.

Il fait ensuite l'exposé de la section de fonctionnement et les sommes articles par articles pour lesquels des détails plus approfondis doivent être établis :

- A l'article 61523 « Voies et Réseaux », une somme de 40 000€ a été affectée. M. SAINT laisse la parole à Mlle DECLEVE. Cet article correspond aux travaux d'entretien, et en particulier le programme Intramuros Villes (Lisieux, Pont L'Evêque, Gacé et Deauville/Trouville). Les détails pour chaque ville sont les suivants :

> Programme de travaux intra-muros villes

<i>Lisieux</i>	<i>Entretien</i>	21 350,00 €
<i>Pont L'Evêque</i>	<i>Entretien</i>	10 200,00 €
<i>Gacé</i>	<i>Entretien</i>	3 250,00 €
<i>Deauville/Trouville</i>	<i>Entretien</i>	2 700,00 €
TOTAL		37 500,00 €
MARGE		2 500,00 €

L'ensemble des travaux dans les villes constituent une somme de 37500€. Une marge de 2500€ a été laissée pour les imprévus éventuels, en plus des sommes affectées à l'article 022 « Dépenses imprévues ».

Mlle DECLEVE continue en rappelant le financement de ces travaux :

> **Subventions accordées**

Agence de l'eau SN	16 000,00 €
Conseil Général 14	8 568,00 €
Conseil Général 61	643,00 €
TOTAL	25 211,00 €

> **Apport Syndicat Mixte**

TOTAL	14 789,00 €
--------------	--------------------

L'agence de l'eau apporte une aide à hauteur de 40% du montant total des travaux, tandis que les conseils généraux 30% sur la valeur des travaux situés sur leur département respectif (CG14 : Lisieux, Pont L'Evêque, Deauville/Trouville ; CG61 : Gacé). La somme restant à la charge du Syndicat est donc de 14 789 €, soit 37% des 40 000€.

M. SAINT reprend ensuite la parole pour énumérer les dépenses attribuées aux articles. En particulier, les articles 6236 « Catalogues et imprimés » et 6237 « Publications » sont dédiés en partie aux supports de communication, logo, plaquette et bulletin d'informations, comme le confirme Mlle DECLEVE. Elle en profite pour ajouter qu'un forfait de fonctionnement est attribué par l'Agence de l'eau Seine Normandie pour tous les frais de missions, le petit équipement, les fournitures de bureau, etc. Le Président reprend la parole pour énumérer les articles. Il s'attarde sur l'article 64131 « Personnel non titulaire » en insistant sur le fait que cette section est plus importante cette année puisque l'équipe est quasiment réunie au complet. M. GRAULE, le deuxième technicien rivière, finalise les démarches relatives au cumul emploi-retraite et prendra son poste au plus vite. L'équipe finale est composée d'une chargée de missions à plein temps, 1 technicien de rivière à plein temps et 1 technicien de rivière à mi-temps ainsi qu'une secrétaire à mi-temps. A noter bien entendu que des subventions sont également accordées pour les postes (Technicien de rivière : 50% Agence de l'eau et 30% Conseil Régional et Chargée de missions : 50% Agence de l'eau et 12% Conseil Régional). Au final, les cotisations URSSAF (6451) seront plus importantes qu'en 2008.

Concernant les indemnités d'Élus, M. SAINT en reparlera plus tard dans la réunion, puisqu'une délibération doit être prise sur une modification en baisse des indemnités perçues par le Président et les vice-présidents.

Le Président poursuit par la présentation des recettes. Concernant les participations des Communautés de communes et des Communes, il précise que les membres du Bureau ont conclu qu'un maintien du budget 2008 sur 2009 serait à envisager pour éviter les emprunts, notamment pour la première année de fonctionnement réel. M. MIGNOT et M. LEBEY demandent si une réactualisation sera effectuée suite au dernier recensement effectué. M. SAINT l'envisage et rappelle que les participations sont calculées sur la base du nombre d'habitants sur le Bassin Versant de la Touques et non Communautés de communes. Ce sujet sera discuté à la prochaine réunion de Bureau.

Il précise, par ailleurs, que des rapprochements ont été effectués avec les Communautés de communes voisines, notamment la CDC de Gacé, CDC de Cormeilles et CDC de Thiberville, ainsi que la commune de Champ Haut (localisation des sources de la Touques, 61). Les éventuelles adhésions de certaines pourraient donc, à terme, contribuer à augmenter sensiblement les recettes, sur la base du nombre d'habitants bassin versant élargi.

Les autres apports sont ceux de l'Agence de l'eau Seine Normandie et des Conseils Généraux 14 et 61, ces derniers finançant les travaux d'entretien sur leurs départements uniquement.

Les détails de la section d'Investissement ensuite. Les principales dépenses concernent les « agencements et aménagements de terrain » (article 2128-0003) qui s'élèvent à 300 641 €. Il laisse la parole à Mlle DECLEVE pour détailler les dépenses, qui correspondent aux programmes de travaux de Restauration et d'entretien et notamment :

> Programme de travaux Blangy-Pont L'Evêque

<i>Touques Domaine public</i>	<i>Restauration & Entretien</i>	122 210,27 €
<i>Touques Domaine privé</i>	<i>Restauration & Entretien</i>	55 243,24 €
<i>Calonne</i>	<i>Restauration & Entretien</i>	59 800,00 €
SOUS-TOTAL		237 253,51 €

> Programme de travaux Courtonne

<i>Courtonne</i>	<i>Restauration & Entretien</i>	52 624,00 €
<i>Vannage Courtonne</i>	<i>Arasement d'ouvrages</i>	10 764,00 €
SOUS-TOTAL		63 388,00 €

TOTAL		300 641,51 €
--------------	--	---------------------

Elle précise que le programme de travaux Blangy Pont L'evêque sera réalisé en 3 tranches de travaux : Touques Domaine Public Fluvial, Touques Domaine Privé et Calonne (Domaine Privé). Par ailleurs, le programme de travaux sur la Courtonne va se découper en plusieurs phases : une première phase de diagnostic, le montage du dossier de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et le lancement des travaux fin 2009 - début 2010. Ce programme devrait également prendre en compte l'arasement de l'ouvrage de Courtonne La Meudrac.

Mlle DECLEVE rappelle ensuite les financements et subventions accordées :

> Subventions accordées

<i>Agence de l'eau SN</i>	<i>Restauration & Entretien</i>	173 926,20 €
<i>Agence de l'eau SN</i>	<i>Arasement d'ouvrages</i>	8 611,20 €
<i>Conseil Régional BN</i>	<i>Restauration & Entretien</i>	57 975,40 €
<i>Conseil Régional BN</i>	<i>Arasement d'ouvrages</i>	2 152,80 €
TOTAL		242 665,60 €

> Apport Syndicat Mixte		57 975,40 €
TOTAL		57 975,40 €

L'Agence de l'eau finance à 60% les travaux de Restauration- Entretien et le Conseil Régional à 20%. L'arasement d'ouvrages, quant à lui, est pris en charge à 100%, avec 80% subventionné par l'Agence et 20% par le Conseil Régional. Au final, l'apport du Syndicat est limité à 57 975,40 €, soit à peine 20% des 300 641,51 €.

Mlle DECLEVE détaille également l'article 205-0002 « Concessions, brevets, licences ». La somme de 8000€ qui a été affectée correspond non seulement à l'achat de logiciels mais également à la création du site internet, outils essentiels pour générer une bonne image du Syndicat, qui doit se faire connaître

par l'ensemble des acteurs concernés.

Il est rappelé également qu'à l'article 2031-0002 « Frais d'études », les sommes engagées en 2009 sont beaucoup moins importantes qu'en 2008 (39 000€). Il vient du fait que ces frais correspondent à des études si le Syndicat engageait des cabinets extérieurs, or le rôle des techniciens de rivière et de la chargée de missions est bien évidemment d'assurer la réalisation des études. La somme de 5000€ a tout de même été conservée pour les opérations liées au suivi et à l'évaluation des travaux, dont une note technique sera exposée en Bureau et au prochain Comité Syndical.

L'ensemble des délégués s'interrogent également sur la somme attribuée à l'article 2182-0002 « Matériel de transport » de 14 000€. M. CHEVALIER intervient pour justifier qu'à l'origine, trois véhicules étaient prévus pour l'équipe mais que finalement deux véhicules sont suffisants, comme le confirme M. SAINT. Cependant, une embarcation, de type canoë, sera à prévoir dans les achats pour compléter les études diagnostics au niveau des accès sur les parcelles privées, plus simples côté rivière en particulier dans les villes. La question de la location est à envisager également, ce qui réduirait nettement les dépenses. M. SAINT annonce que cette somme ne sera sans doute pas totalement dépensée pour le compte d'un achat de matériel et qu'un débat puis une décision seront effectués en Bureau.

Un délégué pose la question du remboursement de la TVA. M. SAINT laisse la parole à M. CAUDRON qui explique que pour travaux de Restauration et d'entretien de la section d'Investissement (article 2128-0003 « Autres Agencements et Aménagements de Terrain », dépense de 300 641 €), le Syndicat ne peut pas récupérer la TVA. Pour certains postes par contre, comme les immobilisations (véhicules, mobilier, matériel informatique), cette récupération est possible. M. CAUDRON et M. CHEVALIER rappellent que, de toute façon, les demandes de subventions, notamment pour l'ensemble des programmes de travaux, Restauration et entretien et Entretien courant, ont été demandées avec le prix Toutes Taxes Comprises.

Le Président dresse ensuite le bilan pour le budget primitif 2009. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont en équilibre avec :

- pour la section de fonctionnement des dépenses et des recettes de 331 534,71€
- pour la section d'investissement des dépenses et des recettes de 380 557,22€

Le budget primitif 2009 est approuvé à l'unanimité.

IV) DELIBERATION INDEMNITES DES ELUS

M. SAINT poursuit la réunion en reprenant l'ordre du jour. Suite aux remarques apportées pendant l'énumération des articles pour la section de fonctionnement, pour 2008 et 2009, le Président a voulu diminuer les indemnités perçues par lui-même et les Vice-présidents. Aussi, les indemnités seront portées à 19500 € sur l'année 2009 au lieu de 24000€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

V) DELIBERATION FORFAIT DE DEPLACEMENT

www.smbvt.fr

M. SAINT rappelle qu'en début de séance, il a modifié l'ordre du jour en apportant une nouvelle délibération. En effet, suite à un déplacement de Mlle DECLEVE sur Paris, représentant M. SAINT à la Commission sur les Milieux Aquatiques (COMINA) le 12 février dernier, la trésorerie de Lisieux a demandé à ce qu'une délibération soit prise afin de fixer une indemnité forfaitaire de déplacement. Elle s'inscrira dans la section de fonctionnement, article 6251 « Voyages et déplacements ». M. SAINT fait la lecture de la délibération. Aucune remarque n'a été formulée. La délibération est approuvée à l'unanimité.

VI) PROGRAMME DE TRAVAUX ET DIVERS

Le Président poursuit la séance en indiquant qu'une présentation, déjà très détaillée, du programme 2009 a été établie lors du Comité Syndical du 18 et du 29 décembre 2008. Aussi, il indique qu'un document complet et à jour a été distribué en cette séance, que Mlle DECLEVE avait d'ailleurs expliqué lors de la dernière séance. Les remarques sont bien entendu les bienvenues.

VII) AVANCEMENT DU VOLET COMMUNICATION

M. SAINT laisse ensuite la parole à Mlle DECLEVE pour présenter l'avancement du volet « communication ». Depuis le dernier Comité, il y a eu en effet beaucoup de travail de la part du prestataire. A l'aide d'un diaporama, Mlle DECLEVE propose de présenter le logo, les maquettes de la plaquette et du site internet ainsi que la première ébauche du bulletin d'informations.

Un rapide point est abordé sur les objectifs de chaque document (cf. document distribué en séance). Une différenciation nette est établie entre la plaquette de présentation et le bulletin d'informations, le premier étant un support permanent, tandis que le deuxième, publié plusieurs fois par an, est à but informatif et exposera les travaux en cours. Il est vrai que pour le premier numéro, Mlle DECLEVE, aidée par M. CHEVALIER et M. CAUDRON, a voulu également présenter le Syndicat, l'équipe, les actions, les missions, mais sous un autre point de vue, afin de compléter la plaquette.

Le logo est présenté en tant que tel. Mlle DECLEVE insiste sur le fait que le prestataire a bien répondu au cahier des charges précis qui lui avait été remis (cf. document distribué en séance). Quelques remarques sont énoncées. En effet, certains délégués le trouvent trop simple, puisqu'il est vrai que le territoire n'apparaît pas. Mlle DECLEVE intervient pour assurer qu'il est difficile techniquement et esthétiquement de représenter tous les éléments. Elle insiste sur le fait que des propositions avec le territoire sans rivière « serpentant » n'est pas assez représentatif d'un Syndicat de Rivière. Au final, la majorité des délégués s'accordent à dire que le logo est simple mais qu'il est représentatif d'un Syndicat de Rivière et est compréhensible par tous.

Mlle DECLEVE poursuit l'exposé en présentant la plaquette. Elle en profite pour rappeler que le prestataire n'a réalisé que la mise en page, l'équipe du Syndicat, aidée de la CATER, a effectué la phase de conception éditoriale et le Bureau l'a ensuite validée. Pour ce support, dont les contenus ont été validés par l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Conseil Régional et la CATER, le prestataire n'attend plus que les photos des membres du Bureau, de l'équipe, des photos pour le bandeau du recto et la carte actualisée du bassin versant sur laquelle il insérera un bandeau avec les logos des Communautés de Communes, comme cela est demandé par quelques délégués. Aucune autre remarque n'a été faite.

Mlle DECLEVE présente ensuite le site internet, qui a été réalisé selon la même charte graphique que le logo. Elle rappelle le contenu du site :

www.smbvt.fr

- du texte présentant les missions, les actions, l'équipe, les adhérents du Syndicat,
- des documents téléchargeables,
- des photos, permettant d'illustrer le territoire concerné et certains travaux,
- des cartes dynamiques du territoire,
- des fiches techniques éditées par la CATER pour conseiller les propriétaires et exploitants riverains,
- des articles de presse,
- les compte rendus des réunions du Comité Syndical.

Aucune remarque n'est formulée. Une formation pour la mise à jour du site internet est prévue le 24 février pour Mlle DECLEVE, M. CHEVALIER et Mlle MORIN. L'ensemble de l'équipe se charge également de regrouper la totalité des informations à paraître sur le site internet.

Mlle DECLEVE présente ensuite une ébauche du bulletin d'informations, réalisé par ses soins. Pour le moment, il contient des informations telles que :

- la présentation du territoire,
- les missions du Syndicat,
- le patrimoine naturel et les dangers des espèces invasives présentes,
- les programmes de travaux en cours et ceux prévus pour l'année 2009 avec support cartographique et photographique,
- des encarts réglementaires destinés aux riverains,
- une fiche d'identité du Syndicat,

Bien sûr, toute proposition est la bienvenue pour compléter le bulletin.

Mlle DECLEVE conclue donc sur les parutions à venir souhaitées :

- Plaque, pour l'instant en attente,
- Bulletin d'informations, mars 2009,
- Site internet, mise en ligne courant avril 2009,

Il est à noter également que les Communautés de communes voisines, notamment Gacé, mais également Cormeilles et Thiberville, ainsi que la Commune de Champ Haut (où sont situées les sources de la Touques dans l'Orne), ont été sollicitées pour adhérer éventuellement au Syndicat. Aussi, il est difficile de diffuser la plaque tant qu'une décision n'aura pas été prononcée sur les éventuelles adhésions (en particulier Gacé).

VIII) PRÉSENTATION DU DOSSIER TECHNIQUE : DÉFINITION, FONCTION ET RÔLES DE LA RIPISYLVE

M. SAINT laisse ensuite la parole à M. CHEVALIER pour exposer le point technique. A chaque réunion du Comité Syndical, un sujet sera abordé comme cela avait été demandé par les membres du Bureau. Une synthèse des éléments principaux est jointe à ce compte rendu, complétant ainsi le diaporama remis lors de la séance.

M. SAINT demande aux délégués s'ils ont des questions diverses.
Le Comité Syndical est clôturé à 20h30 par le Président.